

Messieurs les membres du conseil d'administration de la société de gestion « United Gulf Financial Services-North Africa »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS
AU 31 DECEMBRE 2025**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers audités font ressortir un actif net de 15 981 213 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 301 856 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- L'absence d'une situation auditée de certaines sociétés en portefeuille ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.
- Les rémunérations accordées au comité dépassent le plafond prévu dans le prospectus d'émission, fixé à 4 000 DT HT par an et par comité.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis le 23 Juillet 2026

Bessem JEDDOU
Commissaire aux comptes
LEJ AUDIT



CAPITAL'ACT
Rue lac Biwa
Les berges du lac,1053 Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	AC 1	14 423 700	11 629 755
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 139 744	6 553 218
Titres OPCVM		737 526	2 015 826
Obligations et valeurs assimilées		3 546 430	3 060 711
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	1 344 717	3 931 073
Placements monétaires		1 302 953	3 800 162
Disponibilités		41 764	130 911
Autres actifs	AC 3	472 022	406 225
Debiteur divers		472 022	343 225
Autres débiteurs divers		0	63 000
TOTAL ACTIF		16 240 438	15 967 053
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA 1	167 800	191 172
Autres créditeurs divers	PA 2	91 425	96 524
TOTAL PASSIF		259 225	287 696
ACTIF NET			
Capital	CP 1	16 797 696	16 279 971
Sommes distribuables		(816 483)	(600 614)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(600 614)	(484 552)
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		(215 868)	(116 062)
ACTIF NET		15 981 213	15 679 357
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 240 438	15 967 053

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		<u>Période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025</u>	<u>Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024</u>
	<i>Note</i>		
Revenus du portefeuille-titres	PR 1	118 520	87 511
Dividendes		0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		118 520	87 511
Revenus des placements monétaires	PR 2	90 293	207 416
Revenus des placements monétaires		90 293	207 416
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		208 813	294 927
Charges de gestion des placements	CH 1	(403 226)	(381 108)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(194 413)	(86 181)
Autres charges	CH 2	(21 456)	(29 881)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(215 869)	(116 062)
Régularisation du résultat d'exploitation			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(215 868)	(116 062)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		364 791	833 301
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		152 934	50 177
Frais de négociation			
RESULTAT DE L'EXERCICE		301 856	767 416

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Période allant</u> <u>du 01/01/2025</u> <u>au 31/12/2025</u>	<u>Période allant</u> <u>du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	301 856	767 416
Résultat d'exploitation	(215 869)	(116 062)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	364 791	833 301
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	152 934	50 177
Frais de négociation de titres	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	5 999 946
Souscriptions		
- Capital	0	5 999 946
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	301 856	6 767 362
ACTIF NET		
En début de période	15 679 357	8 911 995
En fin de période	15 981 213	15 679 357
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	136 686	77 863
En fin de période	136 686	136 686
VALEUR LIQUIDATIVE	116,919	114,711
TAUX DE RENDEMENT	1,93%	0,22%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2025

1. Présentation du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND

Le fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND régit par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005 et ses textes d'application ainsi que le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, est constitué à l'initiative conjointe de la société United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA) et de l'Arab Tunisian Bank (ATB).

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 19 septembre 2018.

La gestion du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND est confiée au gestionnaire United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA). Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération de 2,5% HT par an et calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.
- Une commission de surperformance de gestion qui est égale à 20% H T et calculée sur le rendement additionnel du Fonds, lorsque son TRI annuel atteindra et dépassera 10% au terme de sa durée de vie. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du Fonds.

Arab Tunisian Bank (ATB) assure les fonctions de dépositaire pour le fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND. En contrepartie de ses services, Arab Tunisian Bank (ATB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 20 000 dinars et un maximum de 50 000 dinars HT payable à terme échu.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND comprennent :

- Le bilan
- L'état de résultat
- L'état de variation de l'actif net
- Les notes aux états financiers

La comptabilité de Capital'ACT Seed FUND est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Balance générale
- Etats financiers

3. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de la réévaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence à partir de la date d'entrée en activité et se termine le 31 Décembre et ce exceptionnellement pour le premier exercice.

3-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour la réévaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

3-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évaluées à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du cout moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC 1- Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 14 423 700 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	Base d'évaluation au 31/12/2025	% Actif	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		6 591 050	10 139 744		62,44%	63,45%
DATA PM SA	907	9 070	2 268	Décote sur le prix d'acquisition	0,01%	0,01%
VIVENTIS SA	907	9 070	4 535	Décote sur le prix d'acquisition	0,03%	0,03%
KYTO PROD SA	154	154 000	308 000	Valeur transactionnelle	1,90%	1,93%
STE HISTORIA	2 810	258 700	169 506	Valorisation selon coût acquisition	1,04%	1,06%
JUNIOR NETWORK SARL	900	9 000	0	Décote sur le prix d'acquisition	0,00%	0,00%
HYDROPEN TECHNOLOGIE SA	900	9 000	4 500	Décote sur le prix d'acquisition	0,03%	0,03%
KYCO SA	1 164	150 000	807 557	Valeur transactionnelle	4,97%	5,05%
POLYSMART SA	60 621	200 050	100 025	Décote sur le prix d'acquisition	0,62%	0,63%
EZZAYRA SOLUTIONS SA	11 486	400 000	553 859	Valeur transactionnelle	3,41%	3,47%
Ixnihil SA	1 247	150 000	516 713	Valeur transactionnelle	3,18%	3,23%
STE Z HEALTHCARE	1 475	150 000	365 918	Valeur transactionnelle	2,25%	2,29%
TAWA SA	1 027	150 000	1 138 200	Valeur transactionnelle	7,01%	7,12%
METHANIA INDUSTRIE SA	14 286	500 010	500 010	Valeur transactionnelle	3,08%	3,13%
SOLEDU SA	900	9 000	9 000	Valorisation selon coût acquisition	0,06%	0,06%
GAUSS FOR ENGINEERING SERVICES	907	9 070	4 535	Décote sur le prix d'acquisition	0,03%	0,03%
ACCENT	2 663	200 000	425 521	Valeur transactionnelle	2,62%	2,66%
LIBEREX TUNISIA	16 153	105 000	515 798	Valeur transactionnelle	3,18%	3,23%
FACILITY MANAGEMENT SOLUTION SA	213	2 130	163 078	Valeur transactionnelle	1,00%	1,02%
STE RECYCLAGE BRAHEM	7 240	72 400	0	Décote sur le prix d'acquisition	0,00%	0,00%
L6 SA	18 547	105 000	0	Décote sur le prix d'acquisition	0,00%	0,00%
BAITY	511	350 000	353 984	Valeur transactionnelle	2,18%	2,22%
GEEC	1 194	850 000	1 073 742	Valeur transactionnelle	6,61%	6,72%
STE CYNOIA	521	350 000	592 386	Valeur transactionnelle	3,65%	3,71%
FOODOO NUTRITION	1 758	150 000	291 060	Valeur transactionnelle	1,79%	1,82%
TUNISIE CA SA	40 000	100 000	100 000	Valorisation selon coût acquisition	0,62%	0,63%
KHALASSLI SA	7 950	389 550	389 550	Valorisation selon coût acquisition	2,40%	2,44%

INTIGROW SA	13 360	400 000	400 000	Valorisation selon coût acquisition	2,46%	2,50%
SMART SOFT PRO	15	150 000	150 000	Valorisation selon coût acquisition	0,92%	0,94%
VITALIGHT	5 131	700 000	700 000	Valorisation selon coût acquisition	4,31%	4,38%
EASY TRANSFER	61	500 000	500 000	Valorisation selon coût acquisition	3,08%	3,13%
Obligations et valeurs assimilées		2 471 660	1 810 834		11,15%	11,33%
OCA LIBEREX TUNISIA	45 000	45 000	53 984		0,33%	0,34%
OCA SOLEDU	14 100	141 000	172 796		1,06%	1,08%
OCA EZZAYRA SOLUTIONS SA	13 946	100 000	100 000		0,62%	0,63%
OCA JUNIOR SA	14 093	141 000	0		0,00%	0,00%
OCA HYDROPEN TECHNOLOGY OCA	10 000	141 000	70 500		0,43%	0,44%
OCA DATA PM SA	14 100	140 930	36 120		0,22%	0,23%
OCA POLYSMART 01-04-2020	14 093	299 950	149 975		0,92%	0,94%
OCA VIVENTIS SA	13 941	140 930	71 353		0,44%	0,45%
OCA GAUSS	29 995	140 930	71 353		0,44%	0,45%
OCA L6 SA	9 000	45 000	0		0,00%	0,00%
OCA RECYCLAGE BRAHEM	7 760	77 600	489		0,00%	0,00%
OCA BAITY	5 000	50 000	50 000		0,31%	0,31%
OCA GEEC	25 000	250 000	250 000		1,54%	1,56%
OCA FACILITY MANAGEMENT SOLUTION SA	14 787	147 870	173 814		1,07%	1,09%
OCA KHALLASLI	21 045	210 450	210 450		1,30%	1,32%
OCA HISTORIA	10 000	100 000	100 000		0,62%	0,63%
OCA VITALIGHT	3 000	300 000	300 000		1,85%	1,88%
CCA		1 726 000	1 735 595		10,69%	10,86%
CCA KYTO PROD	1	6 000	8 364		0,05%	0,05%
CCA KAYKO SA	1	30 000	40 078		0,25%	0,25%
CCA ZHEALTH TECH	1	10 000	13 378		0,08%	0,08%
CCA EZZAYRA SOLUTION S	1	50 000	66 275		0,41%	0,41%
CCA DATA PM	1	30 000	7 500		0,05%	0,05%
CCA ZHEALTH CARE A	1	30 000	30 000		0,18%	0,19%
CCA KYTOPROD	1	30 000	30 000		0,18%	0,19%
CCA LIBEREX	1	50 000	50 000		0,31%	0,31%
CCA KAYCO SA	1	40 000	40 000		0,25%	0,25%
CCA METHANIA	1	150 000	150 000		0,92%	0,94%
CCA CYNOIA	1	50 000	50 000		0,31%	0,31%

CCA ZHEALTH CARESA	1	50 000	50 000		0,31%	0,31%
CCA LIBEREX 2	1	50 000	50 000		0,31%	0,31%
CCA TUNISIE CO SA	1	150 000	150 000		0,92%	0,94%
CCA GEEC	1	100 000	100 000		0,62%	0,63%
CCA EZZAYRZ	1	150 000	150 000		0,92%	0,94%
CCA ACCENT SA 2	1	100 000	100 000		0,62%	0,63%
CCA KAYCO SA	1	500 000	500 000		3,08%	3,13%
CCA IXNIHILO SA	1	50 000	50 000		0,31%	0,31%
CCA SMART SOFT PRO	1	100 000	100 000		0,62%	0,63%
OPCVM		723 201	737 526		4,54%	4,61%
UGFS Bonds Fund	30 348	450 000	450 061	VALEUR LIQUIDATIF	2,77%	2,82%
FCP MCP SAFE FUND	1 762	273 201	287 465	VALEUR LIQUIDATIF	1,77%	1,80%
TOTAL		11 511 911	14 423 700		88,81%	90,25%

AC 2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 1 344 717 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif	% Actif net
Placements Monétaires	-	1 300 000	1 302 953	8,26%	8,15%
<u>Placements Monétaires</u>		1 300 000	1 302 953	8,00%	8,15%
- COMPTE A TERME BTL 20/03/2026		1 300 000	1 302 953	8,00%	8,15%
Banque	-	0	41 764	0,26%	0,26%
<u>Banque</u>		0	41 764	0,26%	0,26%
- AVOIRS EN BANQUE			41 764	0,26%	0,26%
TOTAL		1 300 000	1 344 717	8,52%	8,41%

AC 3- Autres actifs :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 472 022 DT contre 406 225 DT au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Intérêts sur OCA/CCA à recevoir	417 122	302 496
Crédit TVA	54 900	40 729
Autres créances	0	63 000
Total	472 022	406 225

PA 1- Opérateurs créditeurs :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 167 800 DT contre 191 172 DT au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	103 998	147 370
Rémunération du dépositaire	63 802	43 801
Total	167 800	191 172

PA 2- Autres créditeurs divers :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 91 425 DT contre 96 524DT au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2024</u>
Rémunération du CAC	16 000	16 235
Frais comité	75 000	80 000
Créditeur divers	425	290
Total	91 425	96 524

CP 1- Capital :

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2024</u>	16 279 971
------------------------------	------------

Montant	16 279 971
---------	------------

Nombre de parts émises	136 686
------------------------	---------

Nombre de copropriétaires	6
---------------------------	---

Souscriptions réalisées

Montant (capital appelé)	0
--------------------------	---

Montant (capital Souscrit non versé)	0
--------------------------------------	---

Nombre de parts émises	0
------------------------	---

Nombre de copropriétaires nouveaux	0
------------------------------------	---

Rachats effectués

Montant	0
---------	---

Nombre de parts rachetées	0
---------------------------	---

Nombre de copropriétaires sortants	0
------------------------------------	---

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	364 791
--	---------

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	152 934
--	---------

Régularisation des sommes non distribuables	
---	--

Droits de sortie	
------------------	--

Frais de négociation	
----------------------	--

Capital au 31/12/2025

Montant	16 797 696
---------	------------

Nombre de parts	136 686
-----------------	---------

Nombre de copropriétaires	6
---------------------------	---

PR 1- Revenus du portefeuille-titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 118 520 DT contre 87 511 DT au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2024</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilés	67 198	-16 130
Revenus autres valeurs	51 322	103 641
Total	118 520	87 511

PR 2- Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 90 293 DT contre 207 416 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2024</u>
Revenus des Certificat de dépôt (potentiel)	-2 557	2 557
Revenus des Certificat de dépôt (Echus)	17 195	99 343
Revenus MOUDHRBA (potentiel)	0	0
Revenus MOUDHRBA (Echus)	0	0
Revenus des autres placements monétaires (potentiel)	227	2 725
Revenus des autres placements monétaires (Echus)	75 427	89 705
Revenus PL	0	13 086
Interet sur compte de depot	0	0
Total	90 293	207 416

CH 1- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 403 226 DT contre 381 108 DT au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	383 226	361 108
FRAIS DE DEMARRAGE	0	0
Rémunération du dépositaire	20 000	20 000
Total	403 226	381 108

CH 2- Autres charges :

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à 21 456 DT contre 29 881 DT au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2024</u>
Impôts et taxes	2 189	180
Frais Administratif	538	0
Services bancaires et assimilés	1 201	1 576
FRAIS CAC	7 392	8 000
Redevance CMF	136	125
Frais du comité	10 000	20 000
Total	21 456	29 881

5. Autres informations***Données par part et ratios pertinents***

<u>Données par part</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Revenus des placements	1,528	2,158
Charges de gestion des placements	(2,950)	(2,788)
Revenus net des placements	(1,422)	(0,630)
Autres charges	(0,157)	(0,219)
Résultat d'exploitation (1)	(1,579)	(0,849)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	(1,579)	(0,849)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	2,669	6,096
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,119	0,367
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	3,788	6,464
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,208	5,614
Valeur liquidative	116,919	114,711

6. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, le fonds Health tech présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

Dans le cadre de la gestion du le fonds Health tech ce dernier adapte progressivement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement et de suivi des participations.

L'analyse des opportunités d'investissement inclut, lorsque pertinent, l'évaluation des principaux risques et opportunités (ESG), notamment en lien avec la transition énergétique, l'efficacité des ressources et les pratiques de gouvernance. Le Fonds privilégie, ainsi, des investissements alignés avec des dynamiques de durabilité, en particulier dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'économie circulaire.

À la date d'arrêté des états financiers, aucun facteur (ESG) n'a été identifié comme ayant un impact financier significatif sur les états financiers. Toutefois, ces éléments sont pris en compte dans l'appréciation des perspectives à moyen et long terme des investissements

7. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- a. La société United Gulf Financial Services- North Africa reçoit à titre de couverture de frais de gestion une rémunération de 2,5% Hors Taxes par an calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2025 s'élève à 383 226 dinars hors taxes.

Le solde du compte de rémunération du gestionnaire à payer s'élève au 31/12/2025 à 103 998 dinars.

- b. En rémunération de ses services, le « Dépositaire » Arab Tunisian Bank (ATB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% Hors TVA du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 20 000 dinars et un maximum de 50 000 dinars Hors TVA payable à terme échu.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2025 s'élève à 20 000 dinars hors taxes.

Le solde du compte de rémunération du dépositaire à payer s'élève au 31/12/2025 à 63 802 dinars.